

Analyse des subventions pour les besoins des élèves du ministère de l'Éducation de l'Ontario pour 2013-2014

Le 27 mars 2013, le ministère de l'Éducation a publié ses subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour l'année scolaire 2013-2014. Les conseils scolaires se serviront de ces prévisions de financement pour préparer leurs budgets pour 2013-2014 au cours des prochains mois. Cette année, ces subventions ont été publiées avant le budget de l'Ontario, il y a donc une légère possibilité que le budget de 2013 modifiera les SBE prévues par le ministère pour 2013-2014.

Les prévisions de financement pour 2013-2014 pour les SBE se poursuivent en respectant le programme d'austérité de trois ans pour les écoles de l'Ontario :

- Le budget de fonctionnement pour le secteur scolaire de l'Ontario sera réduit de 0,7 % en 2013-2014. Lorsque l'on tient compte de l'inflation, cela représente en fait une réduction d'environ 3,0 % par rapport à 2012-2013.
- C'est une réduction qui s'ajoute aux réductions passées qu'a connu le budget du secteur scolaire depuis 2011-2012.
- Donc, lorsque l'on tient compte de l'inflation, les SBE sont au même niveau qu'elles l'étaient en 2008-2009 (18,9 milliards de dollars). C'est très long pour un gel des budgets alors que la demande en alphabétisation, en éducation spécialisée et pour d'autres services d'enseignement continue d'augmenter.

Le budget de cette année aura des conséquences différentes sur les membres du SCFP, selon le conseil qui les emploie. Mais dans la plupart des scénarios, nos membres ne verront soit aucune réduction, soit de légères (1 %) réductions à nos lignes de budget. Quelques-unes de ces réductions seront dictées par le nombre d'inscriptions.

Il n'est pas étonnant que les prévisions de financement pour 2013-2014 ne prévoient pas, encore une fois, d'argent permettant aux conseils d'augmenter les salaires ou les effectifs. Le dénouement stressant de cette politique signifie que les gens responsables de la renommée mondiale du système scolaire de l'Ontario

reçoivent moins d'argent pour leurs efforts. Dans ce contexte, il sera encore plus difficile pour les conseils scolaires de recruter et de conserver les membres du personnel dont ils ont besoin pour assurer un système d'enseignement public de grande qualité et le maintenir.

Nous fournissons ci-dessous un aperçu plus détaillé de la façon dont ces chiffres affecteront les membres des conseils scolaires.

Le contexte budgétaire

Certains commentateurs avaient conservé l'espoir que l'élection de Kathleen Wynne comme chef du parti libéral provincial (et donc au poste de première ministre de l'Ontario) signifierait un financement renouvelé pour les écoles de l'Ontario étant donné son intérêt pour les questions de l'éducation.

Les personnes qui s'attendaient à voir un changement de direction au sein du gouvernement ont rapidement été déçues lorsque les prévisions de financement ont été rendues publiques par le ministère.

Le budget du ministère de l'Éducation comporte trois éléments :

1. les subventions pour les besoins des élèves (20,8 milliards de dollars);
2. le financement de l'éducation – autres programmes (182,5 millions de dollars);
3. le financement lié à la mise en œuvre du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (963 millions de dollars).

Le premier élément du budget, subventions pour les besoins des élèves, est de loin le plus important et celui qui touche les membres du SCFP directement. Le budget global pour les SBE pour 2013-2014 est de 20,8 milliards de dollars. C'est une diminution par rapport au montant de 20,95 milliards de dollars en 2012-2013.

Ce niveau de financement signifie que la province a essentiellement décrété un gel du financement depuis 2008-2009 (une fois que nous avons tenu compte de l'inflation). Le gouvernement libéral détruit rapidement tout héritage qu'il avait créé en réparant le système scolaire de l'Ontario après Mike Harris.

Et même aux rares endroits où le gouvernement a injecté plus d'argent dans les lignes de budget des SBE (un financement accru pour les coûts des services publics (28 millions de dollars), une augmentation de 2 % au repère en matière de transport et des cotisations patronales plus élevées au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS) (9 millions de dollars)), on ne peut s'empêcher d'en venir à la conclusion qu'il a financé ces augmentations par le biais de coupures aux programmes et aux services offerts dans nos écoles, et aux salaires et avantages sociaux des personnes employées des conseils scolaires.

Cadre syndical

Notre secteur continue de ressentir les conséquences de l'atteinte à nos droits en matière de négociation collective. Le ministère a réduit ses coûts salariaux pour la période allant de 2012 à 2014 de centaines de millions de dollars par le biais du gel des salaires, en retardant la progression dans la grille salariale, puis avec des changements aux droits à des congés de maladie. Nos membres ont plus que fait leur part du partage du fardeau de la crise économique et de la croissance lente.

Les membres devraient également savoir que le ministère n'a pas réduit les repères de financement pour les membres de soutien pour la journée de congé sans paie que ces derniers ont dû prendre en 2013-2014. Cela signifie que les conseils devraient avoir un peu plus de marge de manœuvre (0,5 %) pour les salaires des membres du personnel de soutien.¹

Les SBE offrent un financement additionnel pour l'année 2012-2013 afin de faciliter la mise en œuvre par les conseils du protocole d'entente conclu entre le SFCP et le ministère. Des fonds additionnels sont offerts aux conseils pour :

¹ Les négociations en cours entre la FEESO et la FEEEO pourraient avoir certaines conséquences, entre autres, si les membres du personnel de soutien devront ou non prendre une journée de congé sans paie. Nous le saurons seulement au cours des prochaines semaines.

1. rembourser les congés de maladie non acquis;
2. normaliser un seuil de dix années de service pour l'ensemble des conseils scolaires pour le versement des gratifications de retraite;
3. financer les crédits annuels de congés de maladie transférables qui passeront de 90 % à 100 % du salaire.

Finalement, le ministère a fourni un financement pour la progression dans la grille salariale à compter du 97^e jour de l'année scolaire 2013-2014, qui respecte l'entente provinciale.

Nombre d'inscriptions

Les membres devraient examiner attentivement les chiffres sur le nombre d'inscriptions locales. À l'échelle provinciale, on prévoit que la réduction du nombre d'inscriptions sera très légère (moins de 10 000). Certains conseils verront une augmentation importante du nombre d'inscriptions, comme dans la région de York qui connaît une croissance rapide, alors que d'autres conseils sont mis au défi par la baisse lente et constante du nombre d'inscriptions.

Conclusion

La version 2013-2014 pour les prévisions de financement a continué sur la même lancée que celles de 2012-2013. Les gels sont à l'ordre du jour, incluant de légères réductions ciblées à certaines lignes de subvention. Le ministère continuera de chercher des moyens pour réduire ses exigences en matière de financement en fermant des écoles selon la stratégie des écoles sous-utilisées. Il prévoit économiser 43,7 millions de dollars en 2013-2014 et 72,5 millions de dollars en 2014-2015 de cette manière, nous devrions donc nous attendre à poursuivre nos batailles pour garder des écoles ouvertes.

Cette année, aucun des documents publiés ou des annonces faites ne faisait à nouveau mention des fusions des conseils scolaires. Il est juste de dire que le ministère a mis cette question de côté.

Le gouvernement a souligné le fait que lorsque vous additionnez toutes les subventions qui ne font pas partie de la SBE (programmes d'éducation – autres, et le financement pour le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants), le budget total pour l'éducation a augmenté de 0,8 %. Cette augmentation au budget total de l'éducation ne touche pas les membres actuels du SFCP puisqu'elle est plutôt prévue pour les rénovations et les nouvelles

embauches pour la mise en œuvre du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

Finalement, tout ce que l'on retient, c'est que le financement de base pour les écoles a été réduit de 0,7 % en 2013-2014.

Lorsque l'on considère le fait que nous n'avons pas eu d'augmentations importantes au financement des conseils scolaires depuis 2011-2012, la véritable réduction est beaucoup plus importante une fois que l'on tient compte de l'inflation.

QU'EST-CE QU'UN *REPÈRE*

Nous utiliserons le mot *repère*, comme dans « repère de financement pour les membres du personnel de soutien ». Ce que nous voulons dire, c'est qu'il y a un montant d'argent établi que les écoles reçoivent pour chaque membre du personnel et pour le nombre d'élèves inscrits. Chacun représente un point de référence. S'il demeure le même, les conseils recevront le même montant d'argent que l'année précédente, tant et aussi longtemps que le nombre d'inscriptions ne diminuera pas. Si le point de référence augmente, un plus gros montant d'argent sera transféré au conseil. Et si le point de référence est réduit, un moins gros montant d'argent sera transféré au conseil.

En fouillant un peu dans les chiffres, on se demande : De quelle façon les lignes de subventions ont-elles nuit aux membres des conseils scolaires du SCFP?

La Subvention pour les besoins des élèves est séparée en 15 lignes de budget séparées. Examinons les neuf lignes de budget qui ont le plus grand impact sur les membres des conseils scolaires.

1. Subvention de base pour les élèves

(Membres du SCFP : professionnels et paraprofessionnels, certains éducateurs de la petite enfance, certains aides-enseignants, experts-conseils en aménagement scolaire, orthopédagogues en lecture, hommes et femmes. Non-membres du SCFP : enseignantes et enseignants.)

- Il y a une réduction importante à cette ligne, soit 2,2 % sous les niveaux de financement de 2012-2013.
- Toutefois, il n'y a eu aucun changement aux salaires repères ni aux formules des effectifs quotidiens moyens pour les membres du SCFP.
- Le changement majeur dans le financement nuit aux enseignantes et aux enseignants (changement aux formules d'effectifs quotidiens moyens.)

2. Subvention de base pour les écoles

(Membres du SCFP : membres du personnel de soutien de bureau. Non-membres du SCFP : directeurs, directeurs adjoints, commissaires d'écoles, hommes et femmes.)

- Il n'y a eu aucun changement aux repères de financement pour les membres du personnel de soutien de bureau.
- Les repères de financement des directeurs et directeurs adjoints, hommes et femmes, ont connu une réduction importante (une baisse de salaire de 1,5 %) afin de refléter trois jours sans solde.

3. Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté

(Membres du SCFP : la plupart des aides-enseignants, la plupart des éducateurs de la petite enfance, certains travailleurs sociaux, certains professionnels et paraprofessionnels, hommes et femmes.)

- La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté comporte deux sous-allocations qui touchent les membres du SCFP. L'Allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif et l'Allocation au titre du volet Besoins élevés financent les membres du personnel afin qu'ils travaillent avec des élèves ayant des besoins particuliers.
- Pour 2013-2014, l'Allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif a été réduite de 0,8 %, et la plus importante compression a été faite aux allocations pour les élèves de la 9^e à la 12^e année (0,9 %), et un peu moins pour les élèves de la prématernelle à la 8^e année (0,7 %).

- L'Allocation au titre du volet Besoins élevés demeure inchangée (0 %) pour 2013-2014.
- Les repères salariaux des membres du personnel demeurent inchangés.
- Cependant, le ministère a ajusté les formules sur la façon dont les conseils scolaires reçoivent du financement pour les élèves ayant des besoins particuliers. Les écoles doivent maintenant avoir autour de 2 % de plus d'élèves ayant des besoins particuliers avant l'entrée en vigueur du financement complet (facteur de « 1 »). (Voir le Document technique, pp. 30-32, lien ci-dessous).

4. Supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits

(Membres du SFCP : certains professeurs de langue, certains spécialistes en éducation autochtones, hommes et femmes.)

- L'Allocation au titre du volet Langues autochtones est réduite de 17 %. C'est une réduction majeure (1,4 million de dollars).
- Cependant, le ministère augmente l'Allocation au titre du volet Études autochtones de 33 % (5 millions de dollars).
- Le financement global pour cette ligne de budget augmente de 4,5 %.

5. Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage

(Membres du SFCP : certains travailleurs sociaux, professionnels et paraprofessionnels, orthophonistes, membres du personnel de soutien pour l'aide adaptée à chaque élève, alphabétiseurs et tuteurs en mathématiques, hommes et femmes.)

- Cette subvention comporte de nombreuses sous-allocations qui sont pertinentes pour nos membres.
- L'Allocation au titre du volet Démographie est réduite de 0,6 %. Cette sous-allocation soutient les conseils afin qu'ils puissent aider les élèves ayant des problèmes scolaires découlant d'une inégalité sociale et économique.
- L'Allocation au titre du volet Lecture et mathématiques en dehors du jour de classe reste essentiellement gelée, avec une réduction de 50 \$ par élève dans le plan de financement préétabli.
- Les Initiatives de tutorat dans le cadre du Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario a vu son budget être gelé aux niveaux de 2012-2013.

6. Supplément pour la sécurité dans les écoles

(SFCP : travailleurs sociaux, travailleurs auprès des enfants et des jeunes, soutiens professionnels et paraprofessionnels pour les élèves, hommes et femmes.)

- Cette ligne de budget est gelée (augmentation de 0 %) et il n'y a aucun changement dans les repères de financement pour 2013-2014.

7. Subvention pour la formation continue et les autres programmes

(Membres du SFCP : professeurs à l'éducation des adultes, professeurs de langue, hommes et femmes.)

- Il n'y a aucun changement au financement pour 2013-2014 au niveau provincial et, comme c'est le cas pour la plupart des lignes de budget, cette dernière est également gelée (0 %).

8. Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

(Membres du SFCP : personnel de soutien des conseils scolaires, personnel de bureau, techniciens en informatique, responsables des finances et de la comptabilité, hommes et femmes.)

- Cette subvention est composée de sept sous-allocations.
- Pour nos membres, l'allocation pertinente est L'Allocation au titre du volet Administration des conseils.
- L'Allocation au titre du volet Administration des conseils sera réduite de 0,7 % à l'ensemble de la province. Une des raisons invoquées pour justifier cette réduction concerne le calcul d'un montant par élève dans le plan de financement préétabli. On prévoit que le nombre d'inscriptions d'élèves diminuera de 0,5 % en 2013-2014 et, même si la charge de travail des membres du personnel des conseils scolaires ne sera pas réduite de ce nombre, le ministère n'a pas changé le plan de financement préétabli, la conséquence est donc une diminution de l'allocation.

9. Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires

(Membres du SFCP : personnel d'entretien et concierges, hommes et femmes.)

- La sous-allocation pertinente pour nos membres est l'Allocation pour le fonctionnement des écoles. Dans cette allocation, il y a une autre sous-allocation appelée l'Allocation pour le fonctionnement de base des écoles.
- L'Allocation pour le fonctionnement de base des écoles est ce qui permet de payer la plupart de nos membres faisant partie du personnel d'entretien et les concierges. En 2013-2014, elle sera réduite de 0,4 %.
- L'allocation est calculée en multipliant le nombre d'inscriptions d'élèves par le montant de la superficie des écoles dans les conseils scolaires. Les repères pour la superficie par élève n'ont pas changé en 2013-2014.

Sources

- Note de service au sujet des subventions pour les besoins des élèves
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/1314/2013B5Fr.pdf>
- Document technique, 2013-2014 http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/1314/Technical13_14Fr.pdf
- Projections pour le financement de 2013-2014 <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/1314/funding13Fr.pdf>

* Le salaire des éducateurs de la petite enfance est aussi financé par une subvention intitulée "Éducation - autres programmes de financement". Au moment d'écrire ces lignes, le ministère n'avait pas encore rendu publics les détails de la subvention

*jj/sep491
:gb/sep491
Avril 2013*